VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

Pour les Attakapas.

POUR LES ATTAKAPAS—Pontoon régulier — partira le JEUDI 16 courant à 3 heures P. M.—Le bateau à vapeur STAR, pro. de Cook, MINNIE, capt. Abe Smith, remorque A. Meynier à L. H. Perera partira pour St-Martinville, la Nouvelle-Iberie, Brashear City et tous les débarcadères intermédiaires, et prendra du fret pour Shreveport, Bayou De Glaise et les débarcadères de Old River. Pour fret ou passage, s'adresser à bord sur le remorqueur, au Pontoon, ou à L. H. PERAZA & WILKY, 6, rue Tchoupitoulas. PLAUCHE & WILKY, ou à ROBERT HARE. 19janv—1

Pour Baton-Rouge.

ARRANGEMENT D'HIVER.—Le vapeur DOUBLE-TOUT, capitaine Bonaventure Gaudin, remorque A. Meynier, partira régulièrement pour Baton-Rouge, l'Embarcadère de Bonaventure et tous les débarcadères intermédiaires, à 3 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord sur le remorqueur, au Pontoon, ou à MATHIEU, 16 et 18 rue Tchoupitoulas.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Pour le BAYOU LAFOURCHE, LOCKPORT, et tous les débarcadères du Bayou. Le bateau à vapeur CLOTILDE, capitaine G. Lapeyre, remorque J. J. Dodd, pro. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 6janv—1m

Ligne du Drescout entre la Nile-Orléans et Bordeaux, passant par la Côte.

Le beau bateau à vapeur FLICKES, capitaine Jos. Dupuis, remorque [illegible] PAUL, partira régulièrement pour le Bayou Goulou, tous les Mardis, à 3 heures de l'après-midi, et tous les DIMANCHES, à 10 heures du matin, et toute la RAMEDIA, à bord de suite. Retour: le VENDREDI et le LUNDI, vent le vent. 9janv—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

Le NEW ERA, capitaine Dugas, remorque [illegible] de la Nile-Orléans les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 4 heures. Retour les MERCREDIS VENDREDIS et LUNDIS. 14janv—1m A. DUGAS.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou. Le beau à vapeur J. H. SHARP, capitaine Jos. K. Adams, remorque F. A. Gilbert, part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 3 heures et les MERCREDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau les remorque. Un expéditeur est responsable des freights hélés sur le bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 9janv—1m

Paquebot régulier de la Nile-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Tous vapeurs remorqués. Le bateau à vapeur THOMAS SOWARD, capitaine Sterling Crow, remorque Dufrayne, partira le Mardi, fret de la Nile-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les plaisiers peuvent être remorqués. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 9janv—1m

MATCHEZ.

Paquebot de Matchez. Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 4 heures P. M. Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. S. Blanchard, remorque J. C. Lizana, part régulièrement tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 4 heures P. M. GEO. D. REED, Agent. 9janv—1m No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Service régulier de la ligne des Etats-Unis. POUR VICKSBURG.

Jour de départ tous les SAMEDIS, à 3 heures P. M. Les Bateaux à vapeur DONALDSONVILLE, Pilote Jos. Rogers Bayou Sara, Pilot Southern de Bonneville, Capitaine Jos. Hooker, Waterproof, Rodney, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les ports intermédiaires. Les magnifiques bateaux à vapeur BELLE LIZ et TRIX, Lockhart, capitaine, Adolphe Martin et Samuel Ayles, remorque, partiront aussi qu'il est dit ci-dessus à Vicksburg, avec les bateaux "Colonel" et "Cora et Pet" qui partiront pour les rivières Yalobusha et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à C. G. WAYNE, 9janv—1m No 38 de la rue Natchez.

Pour Mandeville.

Service régulier de la ligne de Mandeville. Le beau bateau CAMELIA, tête de remorque et à bonne pression, de la ligne des Etats-Unis, capitaine W. Bonneville, part les jours et heures ci-dessous, les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée de train de 10 heures du matin; les MARDIS à l'arrivée du train de midi; et les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 heures de l'après-midi. Retour: le Camelia quitte le Lake Pontchartrain, les MARDIS et les VENDREDIS, et de Mandeville, les LUNDIS et JEUDIS, à 10 heures du matin.

Les voyages ci-dessus ne seront régulièrement à partir du mois de novembre, mais le pont de pontoon des ceux ALLEY, sera ouvert.

Le Camelia ne remorque pour le moment, plus loin que Old Landing, sur le Lake Pontchartrain.

GORIN St. GERIN, agent. 3janv—1m 16 et 18, rue Union.

Pour la Rivière Rouge.

PAQUEBOT DU SAMEDI.

Pour la Rivière Rouge.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. POUR CAMPTE, Natchitoches, St-Maurice, les débarcadères Pearson, Montgomery, Dorset, Benton, Pendembère de Pavie, Pendembère de Cotton, Pilette, Alexandrie, Echo; les débarcadères Norman, Barbin et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur

STONEWALL,

capitaine John C. Dowty, remorque Wm. Culberson et Tom. J. Dowty, commis. Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les SAMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. H. LORD, agent. 10janv—1m No 70 de la rue Gravier.

Opelousas

Départ tous les SAMEDIS à 5 h. P. M. Pour les Lafourches, Washington, Port Barre et tous les débarcadères de la côte. Le bateau à vapeur CLIMOA, capitaine Jos. Blanchard, remorque [illegible] partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à RAMEDIA, à bord de suite. Retour: le VENDREDI et le LUNDI, vent le vent. 1janv—1m

Partiront tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Port Barre, et tous les débarcadères de la côte et de la rivière Atchafalaya, et le Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur C'AR BELLE ROSE, capitaine

ANNIE WAGLEY,

W. Burton, capitaine. M. Kahlon, commis. Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Jos Rawlins, ou à RAMEDIA. 1janv—1m J. M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée.

La Côte et ... ou Sarah.

Le beau bateau à vapeur [illegible] de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Tous vapeurs remorqués. Le bateau à vapeur THOMAS SOWARD, capitaine Sterling Crow, remorque Dufrayne, partira le Mardi, fret de la Nile-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les plaisiers peuvent être remorqués. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 9janv—1m

DENTISTES.

J. S. KNAPP, D. D. S.,

DENTISTE,

Cabinet et résidence—No 15 de la rue Bienville, près Canal. 1er déc—3m

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...41 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

Le Docteur C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il peut des dents artificielles montées sur le nouveau métal, ALUMINIUM, de la manière la plus artistique. Les ratelliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durables que les ratelliers ordinaires, ils ne pèsent pas plus que les dents naturelles, ils sont bien plus légers, solides; l'aluminium ne change pas de couleur et ne sent pas offensée par les aliments. 20 août—1m

CONSERVES VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE

Rue CANAL.....129

entre Bienvenue et Remparts, offre à ses anciens clients et à ses nouveaux clients, les opérations de l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 août—1m

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, même maison après la rue de Canal, près de Lafayette.

Horaire: de 8 à 12 et de 2 à 4 heures. Médecine dentaire, sans exception, en usage du gaz Minerval en protection d'ouvrage. 24 août—1m

COMPAGNIE

DU

Grand Chemin de Fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et de Nord.

PASSAGE—DEPARTEMENT-GENERAL.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1858.

Avis Spécial.

L'ATTENTION des voyageurs est appelée sur la réduction nécessaire des prix de passage pour les points ci-dessous, par la voie du Chemin de fer du N. O. et de Jackson:

Passage de 1ère classe:

Pour	Vitesse	Ordinaire
— Memphis	18 00	16 00
— Louisville	30 00	28 00
— Chicago	35 00	32 00
— Cincinnati	30 00	28 00
— St. Louis	30 00	28 00
— Indianola	25 00	23 00
— Detroit	40 00	38 00
— Les Chutes du Niagara	45 00	43 00
— Mobile (R. T.)	35 00	32 00

T. G. WILLIAMS, Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Depuis le mois des Etats-Unis entre [illegible] Orléans, le Lake Pontchartrain et [illegible] de la Tranche.

LE PERRY de [illegible] de la Place Jackson, tous les jours, à 5 heures du soir, et DESIRÉE, le [illegible] et [illegible] au COMPTOIR DE PASSAGERS est part d'Ai [illegible] par le P. A. R.

Les Commissaires et consignataires de la ligne [illegible] Opelousas et Chemins de fer [illegible] Orléans, en [illegible] Compagnie, [illegible] Compagnie [illegible] Compagnie.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année employée le 31 décembre 1857:

Sur les risques d'ancienne date	$[illegible]
Sur les risques de l'année	[illegible]
Sur les risques des rivières	[illegible]
	$[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Pertes: Pertes de l'ancienne date	[illegible]
Pertes de l'année	[illegible]
Pertes sur les rivières	[illegible]
	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Intérêt net des primes	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Dépenses, [illegible]	[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets payables par hypothèques	$[illegible]
Billets payables par nantissement	[illegible]
Billets payables par [illegible]	[illegible]
Actions de la compagnie de chemin de fer	[illegible]
Primes en valeur perceptible	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip de Compagnie d'Assurance	[illegible]
Actions "Dry Dock Valleite"	[illegible]
Actions de la Banque "Lyons Banque"	[illegible]
Actions "Mississippi & Wrecking Co"	[illegible]
Actions "Lake Pontchartrain Ins. Co."	[illegible]
Bons de Pilotage	[illegible]
	$[illegible]
Actif net	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN FERGUSON, Président.

PAUL FOURNET, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement ce 9 juin 1858.

PAUL W. COLLENS, Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1858, il a été résolu de déclarer un dividende en sortie de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour laquelle des certificats de sortie seront émis à la première nuit après, le 10 avril 1859. Il a été aussi résolu de faire un dividende de [illegible] pour cent sur les primes nettes de l'année, pour laquelle des certificats de sortie seront émis sur le 10 juillet prochain. Toutes choses pour compte sur le Capital du Sortie de 1859, et ils pour compte d'intérêt sur tous les sortie émis par la Compagnie.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Roma, de la Nlle-Orléans.

Bureaux, rue du Canal, No 72, entre [illegible]

[illegible]

A. W. SUMNER, Secrétaire.

Directeurs: [illegible]

J. M. Allen, [illegible] Wm. R. Fenton, J. B. Lambert, Jul. J. C. Rogers.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

PARFUMERIE OBIZA,

Inventée par L. LEGRAND, Parfumeur,

FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE.

Paris, 207, rue Saint-Honoré, Paris.

SAVON-ORIZA,

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux.

Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le Dr. O. Revers), indispensable pour conserver la peau en souplesse et son velouté.

OBTENU À PARIS

de Riz de Lorette

Dépôt Central à la Nouvelle-Orléans:

M. DUCONGÉ et chez tous les PARFUMEURS.

SIROP DE SÈVE DE PIN MARITIME DE LAGASSE

PHARMACIEN À BORDEAUX

Ce Sirop possède toutes les propriétés balsamiques et résineuses du Pin maritime qui croît dans les landes de Bordeaux. Il s'emploie avec le plus grand succès dans les MALADIES DE POITRINE, RHUMES, COQUELUCHES, BRONCHITES, CATARRHES, ASTHMES, GRIPPES, etc. Son efficacité est devenue populaire non-seulement en France, mais encore dans toute l'Europe.

On l'emploie également avec beaucoup de succès pour la guérison des MALADIES DE VESSIE, AFFECTIONS DES VOIES URINAIRES. Son goût est plus agréable que celui de l'huile de foie de morue, et son emploi est préférable, mais ses effets sont supérieurs à ceux de l'Huile de Goudron et de l'Essence de Térébenthine employées et recommandées jusqu'à ce jour par les médecins.

DÉPOTS À PARIS: RUE DE RICHELIEU, 45 et à la PHARMACIE No 17 rue de la Feuillade (près le Banque).

DÉPOTS À LA NOUVELLE-ORLÉANS: Chez MM. Ducongé, Mazmanil, Bogel, Montesse, Deloche, Louis Castel, à Saint-Martinville, M. Schwab, à Natchitoches, M. Simmons; à Thibodeaux, M. Thibodeaux, et dans les principales pharmacies.

SIROP VINEUX FERRUGINEUX DE GRIMAULT & CIE

Pharmaciens de S. I. le Prince Napoléon

Sous une forme limpide et agréable, ce médicament réunit le quinquina, qui est le tonique par excellence, et le *fer*, l'un des principaux éléments du sang. Il est adopté par les médecins les plus distingués de Paris, pour guérir les pâles couleurs, faciliter le développement des jeunes filles, et redonner au corps ses principes altérés ou perdus. Il fait rapidement disparaître ces maux d'estomac intolérables suscités par l'anémie ou la leucorrhée auxquels les dames sont si souvent sujettes, régularise et facilite a menstruation et est ordonné avec succès aux enfants pâles, lymphatiques ou scrofuleux. Enfin il excite l'appétit, favorise la digestion et convient à toutes les personnes dont le sang est appauvri par le travail, par les maladies, les convalescences longues ou difficiles. Les bons résultats ne se font jamais attendre.

Dépôt à *la Nouvelle-Orléans*, chez MM. Ducongé, Mazmanil, Bogel, Montesse, Deloche; à *Saint-Martinville*, Castel, Schwab; à *Natchitoches*, Simmons; à *Thibodeaux*, J. Thibodeaux, et dans les principales pharmacies.

CHARBON DE BELLOC

Approuvé et recommandé par l'académie de médecine *dans sa séance du 27 décembre 1846*, pour la guérison des gastralgies, et en général de toutes les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins. C'est aussi le remède par excellence contre la constipation et la chlorose. Le Charbon de Belloc se prend au moment des repas sous forme de poudre ou de pastilles, et le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Dépôt à la Nlle-Orléans chez MM. Ducongé, Mazmanil & Co, L. Cattelle, droguiste, New-York, MM. Fougera et J. Milhau.

OPPRESSIONS, Toux, Rhumes ASTHMES, NÉVRALGIES, Catarrhes.

La fumée dans ASPIRÉE, pénètre dans les poitrines, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions Respiratoires.—Vendue les pharmac. à 1 fr. la Boîte. FARINE, 2, ESPIC, 2, rue d'Amboise, Paris.

Exigez notre G.-fr. et notre nom sur chaque Cigarette.

Chez M. DUCONGÉ, droguiste, et M. MAUMELL & Co, No 21 rue de Chartres.

DÉPOTS À LA NOUVELLE-ORLÉANS chez DUCONGÉ, MONTEUSE et SCHWAB.

PARFUMERIE VICTORIA

YLANGYLANG

ROI DES PARFUMS

RIGAUD & Cie PARIS

La *Parfumerie Victoria* est aujourd'hui recherchée par l'élite de l'aristocratie et de la fashion pour la fabrication supérieure des produits connus à la toilette, et dont elle a fait une spécialité dans ses chimiques article.

Ses nouveaux parfums, préparés avec l'*Essence d'Ylangylang*, qu'elle obtient aux Philippines mêmes par la distillation de l'*Unona odoratissima*, défient toute comparaison pour leur finesse et leur suavité incomparables; aussi donnons-nous un bon conseil au public élégant en l'engageant à demander comme article pour le mouchoir

L'EXTRAIT D'YLANGYLANG ET LE BOUQUET DE MANILLE

En dehors de ces deux extraits exceptionnels, qui sont la propriété exclusive de leur maison, MM. Rigaud et Cie préparent également, dans des conditions de perfection supérieure, tous les extraits connus par les modes, et parmi lesquels nous citerons les suivants:

Jockey-Club.	*Violette*
Ess. Bouquet.	*Mariolaie.*
Foin nouveau.	*Mousseline.*
Fleurs des champs.	*Rondeletia.*
	Réséda.
	Jasmin.
	Magnolia.
	Rose mousseuse.

TOLUTINE RIGAUD

ou admirable Eau de toilette qui constitue le véritable talisman de la beauté et conserve la fraîcheur de la peau, la blancheur du teint. Elle est le dernier mot de la science. Sa supériorité sur les eaux de Cologne, les vinaigres les plus estimés et l'eau de la Florida n'est pas contestée.

HUILE ET POMMADE MIRANDA

Remarquables préparations que l'on peut appeler le trésor de la chevelure, et qui, composées de substances toniques et fortifiantes, embellissent et assurent la conservation de la chevelure, tout en lui communiquant un parfum des plus suaves.

SAVON MIRANDA À BASE DE SUC DE LIS ET DE LAITUE

Il suffit de comparer ce savon avec ceux vendus par la parfumerie pour reconnaître qu'on lui doit la préférence. Il communique à la peau un velouté tout particulier, donne une mousse abondante formant un véritable bain de lait, et ne laisse rien à désirer comme parfum délicat.

DENTORINE ET PATE DENTIFRICE

La Dentorine est un élixir dentifrice des plus suaves; il parfume et raffermit les gencives et préserve les dents de la carie.

La *Pâte dentifrice* a fait révolution dans cette partie de la toilette, et supprimé les poudres et opiats plus ou moins acides ou dangereux. Il suffit de passer une brosse humide dessus pour obtenir au mucilage doux et onctueux qui donne aux dents une blancheur éblouissante.

Médaille d'OR.—Prix de 12,000 fr.

QUINA LAROCHE

BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET ÉLIXIRS.

Cet ELIXIR tonique et réservateur contient sous un petit volume la réunion complète des principes des trois *quinquinas*, dont l'amer agréable qu'affèche, il convient aux Dames délicates en affaiblies, et malades, *convalescence, la chlorose, les gastralgies, dyspepsie, épuisements, manque d'appétit*, et toutes les *affections fébriles*.

dito Lacomblez

Remontant précieux contre la lymphatisme, etc.

A Paris, 18, rue Drouot. A la Nouvelle-Orléans, M. SCHWAB, pharmacien; MM. MAUMELL et BOCEL; M. DUCONGÉ, droguiste, et DANS TOUTES LES PHARMACIES.

PILULES DE VALLET

Approuvées par l'Académie de médecine, les Pilules H. Vallet sont employées avec le plus grand succès pour guérir les pâles couleurs et lymphatisme. Ce fer organique, se mêlant à toutes les doses.

Gamme garantie d'efficace, le doses de l'inventeur est gravé en creux sur chaque pilule.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste et MM. Maumell & Co.

Chez M. J. Milhau & Cie, et Fougera.

R. COUDON,

Représentant de Pompes Funèbres, No 1425, rue des Magasins, entre Bolard, et No 1424, rue de Chartres, entre Champs-Elysées.

A [illegible] un grand choix de CERCUEILS en tous genres, étoffes, rapes noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'ensemble, de l'inhumation, de l'exhumation, de l'emplacement des corps et tous les vétérans. 4 juillet—1m

TACHES DE MOUSSURE

NAIL, ROUILLE, ENCRE ET FRUIT AU VISAGE

PAR

L'EXTRAIT DE FLEURS DE LYS BLANC

DE MARIE.

Ce produit, approuvé par les notabilités médicales, est le plus efficace et le plus inoffensif. Il est vendu aux toilettes les plus recherchées de l'aristocratie, Prix: 1 fr. 50 c. Dépôt général: Pharmacie de Pompéi du Jardin nouveau Bonaparte, 1.—Paris à Paris 1 fr.

PHARMACIE MAUDUC

64, Rue Bonne-de-Bonport, Paris.

NOTA.—Les Vapeurs ci-dessus à la Nouvelle-Orléans et à l'*Académie Impériale de Médecine* des Etats-Unis d'Amérique, Prix: 1 fr. 50 c. Dépôt général: Chez M. Ducongé.

AVIS

aux convalescents et aux personnes faibles et débiles.

Le VIN DE QUINQUINA de Lobeyrègne approuvé par l'Académie Impériale de médecine, est tonique par excellence.

Dépôt général à Paris, 19, rue Jacob. A New-York: MM. Milhau et fils, et E. Fougera. — Nouvelle-Orléans, M. Ducongé.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital ..... $[illegible]

avec privilège de l'augmenter jusqu'à $[illegible]

Bureaux No 96, rue du Camp, Hôtel-Gerry, à l'angle des rues Camp et Commerce.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. M. GANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre une [illegible] et garantie tout, pénétrant en [illegible] Nlle-Orléans. — A New-York, [illegible]

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN À RAPPES ET CHANTIER DE BOIS

Au coin du rue Tchoupitoulas et Robertson, Vieux Bassin.

Du Bois propre et bon, bois Cèdre, des Jalousies, Bardeaux et toute espèce de Menuiserie de construction. Les ordres seront exécutés en [illegible] Les ordres d'expédition sont [illegible] 20 janvier—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

DIXIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1858.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 10 avril 1858:

Primes de nouvelle date, [illegible]	$[illegible]
Primes de nouvelle [illegible]	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
	$[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Pertes payées: Pertes payées de nouvelle date	[illegible]
Pertes de l'année	[illegible]
Pertes sur les rivières	[illegible]
	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Intérêt net des primes	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Dépenses, [illegible]	[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets payables par hypothèques	$[illegible]
Billets payables par nantissement	[illegible]
Billets payables par [illegible]	[illegible]
Actions de la compagnie de chemin de fer	[illegible]
Primes en valeur perceptible	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip de Compagnie d'Assurance	[illegible]
Actions "Dry Dock Valleite"	[illegible]
Actions de la Banque "Lyons Banque"	[illegible]
Actions "Mississippi & Wrecking Co"	[illegible]
Actions "Lake Pontchartrain Ins. Co."	[illegible]
Bons de Pilotage	[illegible]
	$[illegible]
Actif net	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOS. ANDERSON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement ce 10 octobre 1858.

E. MAGNER, notaire public.

Le Directeur a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERÊT sur les certificats de profit non encore payés, à partir de 3 novembre prochain. Idée a, en outre, résolu de payer ledit intérêt sur les primes payées pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1858—dividende pour lequel il sera fait des certificats à partir de 10 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.

A. BALDWIN, Vice-Président.

L. W. BAKER, Secrétaire.

DIRECTEURS

Do la Colsp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.		
D Bordes,	A Baldwin,	D F Legan,
Chas J Leeds	J Palmer,	J Talley,
D Bouligny,	William Hoyt	S Cambras
E H Harris,	Alex Marks,	A Tortorich,
J Lapeyre,	D L Kendall,	I Dupas,
L H Umstead	W S Hooper,	G E Blanchard,
Thos Stein,	J Elmer Backer,	M J Hatch,
Is McGregor,	A D Orloff,	E Ganuchaux,
A Benazzo	F Laborde,	A Waddrich,
Hospital,	E Bernstein,	C H Mason,
Fobisher,	E Bordelaix,	E F Minton.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans, 22 janvier 1858.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1857.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1857, savoir:	
Sur les risques d'ancienne date	$[illegible]
Sur les risques de l'année	[illegible]
Sur les risques des rivières	[illegible]
	$[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Pertes payées: Pertes de l'ancienne date	[illegible]
Pertes de l'année	[illegible]
Pertes sur les rivières	[illegible]
	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Intérêt net des primes	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Dépenses, [illegible]	[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets payables par hypothèques	$[illegible]
Billets payables par nantissement	[illegible]
Billets payables par [illegible]	[illegible]
Actions de la compagnie de chemin de fer	[illegible]
Primes en valeur perceptible	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip de Compagnie d'Assurance	[illegible]
Actions "Dry Dock Valleite"	[illegible]
Actions de la Banque "Lyons Banque"	[illegible]
Actions "Mississippi & Wrecking Co"	[illegible]
Actions "Lake Pontchartrain Ins. Co."	[illegible]
Bons de Pilotage	[illegible]
	$[illegible]
Actif net	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement ce 10 janvier 1858.

PARIS CHILDERSS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, un pour cent d'intérêt sur les certificats de profit non encore payés. Ils ont, en outre, résolu de déclarer un dividende—sortie de trente-deux pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1857—dividende sur lequel il sera fait des certificats à partir de 10 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.

JOHN S. BARNES, Vice-Président.

DIRECTEURS:

Jas. G. Gibbs,	B. J. Hart
Henry Rendsburg,	Jas. G. Hopkins
H. V. Lombardi,	J. H. Shandley
E. Stanton,	J. S. Sears
J. G. Barnett,	Thos. Sloo
Thos. A. James	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Constamment à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 30 février 1858.....

Primes de l'ancienne date	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
	$[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Pertes payées: Pertes de l'ancienne date	[illegible]
Pertes de l'année	[illegible]
Pertes sur les rivières	[illegible]
	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Intérêt net des primes	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Dépenses, [illegible]	[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets payables par hypothèques	$[illegible]
Billets payables par nantissement	[illegible]
Billets payables par [illegible]	[illegible]
Actions de la compagnie de chemin de fer	[illegible]
Primes en valeur perceptible	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip de Compagnie d'Assurance	[illegible]
Actions "Dry Dock Valleite"	[illegible]
Actions de la Banque "Lyons Banque"	[illegible]
Actions "Mississippi & Wrecking Co"	[illegible]
Actions "Lake Pontchartrain Ins. Co."	[illegible]
Bons de Pilotage	[illegible]
	$[illegible]
Actif net	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. W. HIRGEA, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement ce 9 juin 1858.

PAUL W. COLLENS, Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1858, il a été résolu de déclarer un dividende en sortie de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour laquelle des certificats de sortie seront émis à la première nuit après, le 10 avril 1859. Il a été aussi résolu de faire un dividende de [illegible] pour cent sur les primes nettes de l'année, pour laquelle des certificats de sortie seront émis sur le 10 juillet prochain. Toutes choses pour compte sur le Capital du Sortie de 1859, et ils pour compte d'intérêt sur tous les sortie émis par la Compagnie.

[illegible]

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, prête à sortir de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a du précieux privilège qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Marchands Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il n'est de faire en sorte que les actionnaires d'intérêt dans la nouvelle entreprise, mais pour vendre les actions que de l'amour du commerce de page que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

capitalisé par 100,000 actions de

$100 au pair,

dont le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et dix de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, par appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actionnaires seront émis, de puissance mettre dans le cours de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous les principaux bons les points qu'ont singulièrement les compétitions actuelles.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un dernier monopole; elles payent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle et des privilèges que n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a conclu d'où pouvoir à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais résolue.

Les actionnaires de notre compagnie ne pourront être et vendront et transférées à une autre compagnie quelconque. Le bill du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges non convertis.

DIRECTEURS:

John Pemberton,	F Stowe	Pierre Poste
H Pelz,	Bertil McCord,	S Z Reid,
Chas. Sugary,	J J Burnsides,	L P Quagrave
J S Wilson,	T Gibbons Hall	Jul Chaffe

SIXIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1858.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 10 avril 1858:

Primes de nouvelle date, [illegible]	$[illegible]
Primes de nouvelle [illegible]	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
	$[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Pertes payées: Pertes payées de nouvelle date	[illegible]
Pertes de l'année	[illegible]
Pertes sur les rivières	[illegible]
	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Intérêt net des primes	$[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]
Dépenses, [illegible]	[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets payables par hypothèques	$[illegible]
Billets payables par nantiss